

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Madame Laurence Luneau, 1<sup>ère</sup> adjointe**.

Étaient présents :

Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, Mme Lamia Bacher, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Marie-Noëlle Guittet, M. Yves Mignotte, M. Franck Nicolon, Mme Françoise Clénet.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.**

Étaient absents excusés :

M. Xavier Bonnet (procuration à Mme Laurence Luneau), M. Cyrille Paquereau (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Alexia Pirois (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Eric Betschart (procuration à Mme Marie-Noëlle Guittet), Mme Gaëlle Romi (procuration à M. Yves Mignotte).

**La première adjointe ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.**

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 5	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

### ADMINISTRATION GENERALE

### FINANCES

### Emprunts, subventions, dotations

✦ **Vidéoprotection – demande de subvention au titre du FIPDR – année 2023**

**Madame la première adjointe rappelle que,**

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, qui a pour vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national.

Le FIPDR soutient ainsi les actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation mises en œuvre au niveau local. Il prend la forme de subventions, attribuées aux porteurs de projets contribuant à la tranquillité publique, à l'accompagnement de publics à risque, à l'aide aux victimes ou à la prévention de la délinquance et de la radicalisation. Il permet également de cofinancer certains investissements relatifs à la mise en place de dispositifs de vidéoprotection sur la voie publique, à la sécurisation d'établissements scolaires ou de lieux de culte, ou encore à l'achat d'équipements pour les policiers municipaux.

Le projet d'installation d'un système de vidéoprotection porté par la ville de Clisson s'inscrit dans cette perspective et répond aux objectifs suivants en matière de sûreté et de sécurité :

- ✓ Dissuasion des passages à l'acte et diminution du nombre de faits,
- ✓ Renforcement du sentiment de sécurité,

- ✓ Facilitation de l'intervention des forces de sécurité intérieure, de l'identification et de l'interpellation des auteurs d'infractions,
- ✓ Aide à l'élucidation des actes de malveillance.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

OPERATION	DEPENSES (HT)	RECETTES
Installation de 16 caméras	117 010,00 €	
Création d'un local technique (enregistrement et visionnage)	89 039,00 €	
FIPDR 2023		103 024,50 €
Part communale		103 024,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>206 049,00 €</b>	<b>206 049,00 €</b>

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Le Conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'appel à projet 2023 « fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation »,

VU l'avis de la commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 26 janvier 2023,

VU le dossier présenté,

**Après en avoir délibéré,**

**À la majorité (21 votes pour et 8 votes contre),**

**AUTORISE** Madame la première adjointe (ou Monsieur le Maire) à solliciter une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), année 2023, auprès de l'Etat et de toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier à l'installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique,

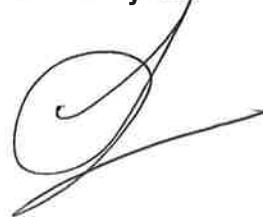
**MANDATE** Madame la première adjointe (ou Monsieur le Maire) à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Thomas Hay**  
Secrétaire de séance




**Laurence Luneau**  
Première adjointe



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

**09 FEV. 2023**

- son affichage le **10 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20230202-DEL-230204-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2023  
Date de réception préfecture : 09/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.